

Saint André Allas

Compte rendu du Conseil municipal du Lundi 4 février 2019

Présents : Patrick Salinié, Mylène Galmot, Carine Audit, Patricia Vinette, Solange Lamothe, Régine Brusquand, Jean - Pierre Gauthier, Albié Jean Jacques, Dominique Thibart, Joseph Marvaud, Françoise Bruscard, Philippe Depoix, Patrick Manet, Nicolas Prévost.

Excusés : Jean Michel Delpech.

Secrétaire de séance : Patricia Vinette

Le conseil est assisté de : Tasset Cécile, secrétaire de mairie.

1) Projet la Boyne

Comme prévu par la loi, dans le cadre de l'aménagement du lotissement de La Boyne il est nécessaire de défricher les terrains cadastrés pour une surface de 21.037 mètres carrés , une demande est transmise aux services de l'état.

2) Projet la Boyne avenant au marché :

L'aménagement du lotissement de La Boyne requiert la sécurisation du carrefour et les travaux inhérents, cette nouvelle mission est confié à l'entreprise ING et MO qui travaille sur les autres aspects du projet. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant avec Ing et Mo pour contractualiser cette mission complémentaire.

3) SMDE 24 convention DSP

Le contrat de délégation sur l'eau arrive à échéance le 31 décembre 2019, il convient de procéder à une renégociation de celui-ci.

La commune sollicite le SMDE 24 (syndicat mixte des eaux de la Dordogne) pour constituer le dossier d'étude et accompagner la commune dans la négociation d'un nouveau contrat.

4) Budget 2018

Une décision modificative sur le budget 2018, concernant les lignes affectées aux fournitures, matériel roulant, fond de péréquation, dans la section de fonctionnement, s'avère nécessaire, ceci n'impacte en rien le budget initial.

5) SPA de la Dordogne

Chaque année il convient de renouveler la convention obligatoire qui nous lie à la SPA de Bergerac. L'indemnité versée par la commune pour l'année 2019 est de 0,75€ par habitant. .

6) Grand débat citoyen

7 communes se sont engagées à être les facilitatrices dans l'organisation du grand débat citoyen, il s'agit de La Roque Gageac, Vézac, Saint Vincent de Cosse , Marquay , Tamniès, Vitrac et Saint André Allas, notre commune a mis la salle intergénérationnelle à disposition.

De même, les frais d'animation de ce moment s'élèvent à 30 euros par commune.

7) SICTOM

Dominique Thibart présente un compte rendu de la dernière réunion du SICTOM, l'implantation des nouveaux containers enterrés et semi enterrés sur la commune constitue le point central de ce premier échange. La pertinence de cette nouvelle orientation, génère un riche débat.

La commission développement durable définira les points de ces implantations au regard des différents paramètres et des besoins de notre territoire. Le Conseil Municipal sera ensuite invité à prendre des décisions.